

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 mars 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
3 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christophe MOIROUD
4 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
5 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
7 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
8 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
10 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Michelle BRAUER
11 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICJ
33 ONTEX	T CARRIER Christiane	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	Pouvoir de Bruno CROUZEVIALLE
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
AIX-LES-BAINS	DUBOUCHET-REVOL Karine
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther
BRISON SAINT INNOCENT	MASSONNAT Marthe

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 mars 2025 transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 45 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 24 Année : 2025

Exécutoire le : 15 AVR. 2025

Publiée / Notifiée le : 15 AVR. 2025

Visée le : 04 AVR. 2025

VALORISATION DES DECHETS ET ECONOMIE CIRCULAIRE Attribution d'une subvention aux associations SoluCir, Enfin Réemploi, la Chautothèque, la Contrée et J'Aime Boc'Oh

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa politique en matière de valorisation des déchets, Grand Lac soutient les initiatives économiques en faveur de l'économie circulaire et de la prévention des déchets.

Cinq propositions de subventions sont présentées.

Attribution d'une subvention à l'association SOLUCIR :

L'association SoluCir, constituée en octobre 2020 par un collectif d'entreprises et d'entrepreneurs engagés dans l'économie circulaire, trouve son origine dans la démarche *Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet* (TZGZD) qui a été menée conjointement avec les territoires de Grand Chambéry, Grand Anney et Rumilly Terre de Savoie de 2014 à 2018.

L'association anime sur le territoire le développement économique sur la thématique de l'économie circulaire. C'est pourquoi l'association SoluCir représente un partenaire clé pour aider à construire une approche territoriale intégrée avec le développement d'une économie circulaire ; son objectif : Instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire.

Grand Chambéry, Grand Anney et Rumilly Terre de Savoie subventionnent les animations proposées par l'association au prorata du nombre d'habitants des territoires. Il est prévu pour 2025 des conférences, temps de rencontres et d'échanges, de sensibilisation, des communautés de pratiques et de développement de nouvelles activités circulaires.

Pour 2025 SoluCir organise son évènement phare « les Circonférences » au centre des congrès d'Aix-les-Bains, suivi par une soirée festive, qui célèbre les 10 ans du lancement de la démarche SoluCir, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, en permettant aux acteurs présents de participer à des temps d'échange conviviaux, des mises en réseau et de connexions pour faire avancer l'économie circulaire sur notre territoire 300 professionnels sont attendus.

Un bilan des actions menées est présenté annuellement.

Il est proposé que Grand Lac attribue, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 23 760 €, à l'association SoluCir. Ce montant correspondant à 18 760 € (montant versé en 2024) et 5 000 € en complément pour l'aide à la location du centre des congrès.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget au chapitre 65, service 263.

Attribution d'une subvention à l'association Enfin Réemploi !

L'association Enfin Réemploi !, acteur du réemploi des matériaux à plusieurs missions :

- Environnementales, en développant et promouvant des solutions pour le réemploi des matériaux du BTP sur le territoire des Savoie, afin de prolonger la vie des matériaux, de réduire les déchets et préserver nos ressources,
- Sociales, en accompagnant des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans la réalisation d'un projet professionnel et si possible vers une solution pérenne d'emploi.

Enfin réemploi ! a pour objectif de massifier le réemploi des matériaux du bâtiment et pour cela, de développer une filière de réemploi des matériaux du bâtiment, en s'appuyant sur la création et l'exploitation d'une matériauthèque. Une matériauthèque est le maillon nécessaire, emblématique, mais non suffisant au développement de cette filière. Enfin Réemploi a pour objectif d'implanter une matériauthèque sur Grand Lac en 2025.

L'association développe également des activités de formations et de sensibilisation nécessaires afin de créer l'écosystème favorable au développement de la filière de réemploi sur le territoire des collectivités de Grand Chambéry, Grand Lac et Cœur de Savoie.

C'est pourquoi Enfin Réemploi ! est un acteur clé pour développer et promouvoir le réemploi des matériaux sur notre territoire et accompagner au changement de comportement.

Le modèle économique se construit et nécessite l'abondement des collectivités en soutien à cette filière émergente.

Il est proposé que Grand Lac attribue, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 10 000 € (montant identique à 2024) à l'association Enfin Réemploi !.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget chapitre 65, service 260.

Attribution d'une subvention à la Chautothèque :

L'association la Chautothèque est une initiative citoyenne née fin 2024, qui a pour objet de créer du lien social en milieu rural, en offrant de nouveaux services en lien avec l'économie circulaire, à savoir une ludothèque qui va ouvrir ses portes en mars 2025 à Serrières-en-Chautagne et proposer des activités sur les autres communes de Chautagne, et une objethèque qui sera lancée à l'automne 2025.

Ces deux équipements permettront la mise à disposition de jeux de société et d'objets tels que des petits équipements électroniques et électroménagers, des articles de bricolage et jardin et des articles de sport et loisirs. Ce système de prêt contribue à la préservation des ressources en permettant l'évitement d'achat de matériels qui ne sont utilisés que très occasionnellement.

Il est proposé que Grand Lac attribue, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 700 € à l'association la Chautothèque pour la soutenir dans le démarrage de ses activités.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget chapitre 65, service 260.

Attribution d'une subvention à La Contrée :

La Contrée est une association qui organise et soutien les initiatives solidaires, écologiques et conviviales à Aix-les-Bains en vue d'améliorer la qualité de vie de chacun.

Elle organise en partenariat avec les Chantiers Valoristes et le service Valorisation des Déchets et Economie circulaire de Grand Lac un événement festif autour du réemploi : le festival du réemploi qui se tiendra à la recyclerie de Drumettaz-Clarafond.

Il proposera des ateliers de réparations, des animations autour des lowtech, et un loto ou une vente aux enchères autour d'objets exceptionnels puis une soirée festive. L'objectif est de faire découvrir la recyclerie à des nouveaux publics et d'amener au réemploi et la réparation de nouveaux publics.

Cet événement aura lieu courant 2025.

Pour financer cet événement, il est proposé que Grand Lac attribue une subvention de 1000 €.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget chapitre 65, service 260.

Attribution d'une subvention à J'Aime Boc'Oh :

J'Aime Boc'Oh est une association - chantier d'insertion créé en 2016, avec pour objectif de produire une alimentation anti-gaspillage locale et saine, tout en permettant à des personnes exclues du marché du travail de reprendre confiance par une activité professionnelle valorisante.

Il accompagne avec des parcours personnalisés, des publics très éloignés de l'emploi (Femmes isolées, migrants, non diplômés, porteurs de handicap) à travers des activités de conserverie et de traiteur zéro déchet.

J'aime Boc'Oh a créé une activité de Biscuiterie artisanale anti-gaspi fin 2023, dont l'objet est la collecte et la transformation, en poudre de pain puis en biscuits, des invendus de pain sur le territoire du Grand Chambéry et Grand Lac, pour agir contre le gaspillage alimentaire en développant de nouveaux supports de sensibilisation.

Les résultats ont été prometteurs sur toute l'année 2024 (voir bilan dans la demande de subvention). L'année 2025 est l'année du développement à plus grande échelle, avec aménagement et mise aux normes des ateliers de fabrication, référencement de nouveaux points de vente et mise en place d'ateliers de sensibilisation du public à la revalorisation du pain.

Pour financer cet événement, il est proposé que Grand Lac attribue une subvention de 5000 €.

Le montant de cette subvention est inscrit au budget chapitre 65, service 265.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'association SoluCir,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'association Enfin Réemploi,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'association Chautothèque,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'association La Contrée,
- APPROUVE le versement de la subvention précitée à l'association J'Aime Boc'Oh,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes afférents.

Aix-les-Bains, le 25 mars 2025

Le président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 24 : Attribution d'une subvention aux associations SoluCir, Enfin Réemploi, la Chautothèque, et la Contrée

Date de transmission de l'acte : 04/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/04/2025

Numéro de l'acte : D5406 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250325-D5406-DE

Date de décision : 25/03/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions accordées
7.5.2.2. Aux associations